

Des informations et la date de notre AG annuelle qui se rapproche

### ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE ET NOUVEAU COMPOSTEUR COLLECTIF À LONGECHENAL

La réglementation sur les déchets a évolué depuis le 1er janvier 2024. En effet, les biodéchets, à savoir les déchets alimentaires (épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs...) et les déchets végétaux (tonte de pelouse, tailles des haies, feuilles mortes...) ne sont plus acceptés avec les ordures ménagères.

Il est rappelé que les déchets végétaux sont depuis plusieurs années acceptés en déchetterie. Ils peuvent également être utilisés en paillage pour ceux qui ont un jardin. Les déchets alimentaires, une fois compostés, constituent une très bonne ressource pour nos potagers et espaces verts. Les Français doivent donc désormais disposer d'une solution pour trier ces derniers. Pour cela, les foyers peuvent s'orienter vers des solutions de compostage individuel ou des poules par exemple, ou encore vers des composteurs collectifs.

Deux adhérents de BLE de la commune de Longechenal se sont rapprochés de leur maire pour évoquer avec lui les solutions de compostage collectif pour les habitants qui n'auraient pas la possibilité ou qui ne souhaiteraient pas s'équiper de solution individuelle.

Après un temps de réflexion, un composteur collectif a finalement été installé dans le centre du village, en partenariat avec le SMICTOM (Syndicat Mixte Inter-



Les composteurs installés et leurs indispensables panneaux d'information

communal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) de la Bièvre.

L'inauguration du composteur collectif a eu lieu le 7 juillet 2023, en présence notamment de Karine Ravel (SMICTOM) et de Robert

Thivolle (association « Les amis des lombrics »). M. Ferrand, maire du village, a pu présenter cette solution devant une trentaine de personnes. Les longechenot-te-s intéressé-e-s pouvaient récupérer un bio-seau afin de faciliter le transport de leurs biodéchets de leur domicile jusqu'au composteur. Quelques règles très simples de compostage leur ont été présentées (un rappel de ces règles est présent sur des panneaux sur place) afin de réaliser un compost de qualité qui pourra être distribué aux utilisateurs du composteur collectif ou utilisé par la mairie pour l'entretien des espaces verts.

Un exemple qui démontre que chacun d'entre nous peut saisir sa municipalité pour les interpeller sur des sujets divers et variés tel que le compostage, l'éclairage public, l'ambrosie...

## FAUT-IL NOURRIR LES OISEAUX PENDANT L'HIVER ?

**Nourrir les oiseaux lorsque leur nourriture se raréfie, c'est vouloir les aider à survivre.**

Quel plaisir, quelle beauté d'observer le ballet des oiseaux autour des mangeoires !

Cette observation nous permet d'apprendre à les reconnaître, à développer nos connaissances sur eux. Nous mettons notre vue, notre ouïe en éveil. Nous apprenons à être patient et immobile. Nous créons un lien avec la nature et les enfants en particulier sont incités ainsi à vouloir la protéger.

Cette relation est bonne pour nous, humains, mais qu'en est-il pour les oiseaux ?

Grégoire Lois, biologiste et directeur adjoint de Vigie-nature, explique que « La nourriture apportée ne concerne qu'un petit cortège d'espèces et ne change que peu leur probabilité de sur-

vivre à l'hiver, à moins qu'il soit exceptionnellement rigoureux ».



Il nous conseille de ne nourrir les oiseaux qu'en hiver lorsque celui-ci est froid, qu'il y a de la neige, de la glace, que lorsque la ressource alimentaire est rare. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) précise qu'il ne faut surtout pas le faire lors de la période de reproduction.

Voici des conseils donnés par La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) :

• À propos des mangeoires : installer plutôt des petites pour éviter le regroupement de nombreux oiseaux et ainsi limiter la transmission des maladies. Les placer à 1m50 du sol pour protéger les oiseaux des prédateurs. Les mangeoires doivent être nettoyées. Il faut en particulier éviter les moisissures.

• Ce qui est bon pour les oiseaux : des graines de tournesol, des noix, des cacahuètes (non salées) bio de préférence et en période de grand froid de la margarine ou du saindoux. Pas de lait, pas de pain, éviter les graisses saturées qui nuisent à leur capacité de reproduction.

• À propos de la nourriture : elle doit être saine. Il faut la stocker dans un endroit sec et à l'abri des animaux domestiques et des rongeurs susceptibles de transmettre des maladies.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOTRE ASSOCIATION SE TIENDRA LE**

**SAMEDI 23 MARS 2024 À 9H**

**SALLE DE LA PETITE GARE À LA FRETTE 38260**